

**Nicole FRIEDRICH**  
**Commissaire-Enquêteur**  
7 Rue de la Scierie  
57250 MOYEUVRE-GRANDE  
☎ : 03 87 58 52 54  
06 13 97 53 35  
✉ : [nicolefried57@aol.com](mailto:nicolefried57@aol.com)

*Parcelloire*

à

Monsieur le Préfet de la Moselle



## CONCLUSIONS & AVIS

**Objet : Enquête parcellaire conjointe à la l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet présenté par la commune d'ARS SUR MOSELLE en vue de l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux sur son territoire**

### ENQUETE PUBLIQUE

du mercredi 19 octobre 2016 au lundi 7 novembre 2016 inclus

**Nicole FRIEDRICH**  
Commissaire-Enquêteur

Vu les pièces du dossier mis à disposition du public et soumis à enquête publique,  
Vu les dispositions prises pour l'information du public,  
Vu la visite in situ,  
Vu le déroulement de l'enquête publique,  
Vu les permanences effectuées en Mairie,  
Entendu les renseignements complémentaires recueillis auprès du Demandeur.

▪ **Considérant le déroulement matériel de l'enquête publique**

L'enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable à la déclaration publique s'est déroulée du mercredi 19 octobre 2016 au lundi 7 novembre 2016 inclus de façon satisfaisante conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et à l'Arrêté Préfectoral n° 2016-DLP-BUPE-212 du 9 septembre 2016 prescrivant enquête publique.

La publicité relative à cette enquête publique a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Le registre d'enquête parcellaire a été ouvert, coté et paraphé et clos par le Maire.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre étaient à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Les « Notifications individuelles » concernant les propriétaires figurant sur l'Extrait Cadastral (Annexe 9) ont bien été signifiées en courrier Recommandé avec Accusé de Réception par la Municipalité. Les « Notifications individuelles » qui n'ont pu atteindre leur destinataire pour cause de décès, succession non établie ou adresse inconnue ont fait l'objet d'un Affichage à l'endroit habituel en Mairie. L'attestation de la réalisation de cette formalité a été certifiée par le Maire (Annexe 5)

Le Commissaire-Enquêteur a siégé en Mairie d'Ars sur Moselle lieu défini par l'Arrêté Préfectoral n° 2016-DLP-BUPE-212 du 9 septembre 2016.

L'enquête a été close le 7 novembre 2016 à 17 h en Mairie d'Ars sur Moselle.

Le registre d'enquête a été récupéré le 9 novembre 2016 après clôture du registre par le Maire

Aucune anomalie n'a été constatée au cours de l'enquête.

Celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles.

♦ **Considérant les interventions du public**

La plupart des propriétaires dont l'identité figure sur l'Extrait Cadastral étant décédés, il pouvait être présagé d'une participation des héritiers avérés ou présumés dont certains à priori résident sur le territoire communal, ce ne fut pas le cas. L'enquête a été réalisée en période de Toussaint, période propice aux regroupements familiaux. Une seule personne, conjoint d'une descendante répertoriée sur l'Etat généalogique réalisé par la Municipalité s'est présenté pour informations sans intervention sur le registre

✓ **Remarque :**

Une personne a communiqué à la Municipalité peu avant le début de l'EP une copie d'un contrat d'entretien gratuit concernant l'un des terrains visé par l'Expropriation, contrat établi sous seing privé permettant l'identification d'une des héritières. Ce document est utile à ce titre (Annexe 10)

♦ **Concernant la mise en œuvre mise en place par la Municipalité pour effectuer la recherche des potentiel héritiers avérés ou présumés**

« L'autorité expropriante a justifié des diligences accomplies dans la recherche des héritiers des dits propriétaires par le biais d'une recherche généalogique toutefois incomplète faisant apparaître des héritiers présumés »  
(Annexe 11)

♦ **Concernant la vente anticipée d'une parcelle concernée par le projet**

Le Conseil Municipal a accepté la vente anticipée dans le périmètre de la DUP de la parcelle cadastrée n°133 section 5, acquisition de gré à gré. L'acte administratif en date du 2 novembre est en cours de traitement (Annexe 7)

♦ **Considérant le contenu du dossier soumis à enquête publique**

comprenant :

- deux Plans définissant les emprises du projet : l'un étant un Extrait du Plan Cadastral au 1/1000, l'autre au 1/500 définissant le périmètre du projet

- un Etat parcellaire des parcelles à exproprier où figurent: L'identité des propriétaires, les Références cadastrales de leur propriété, les Surfaces d'Emprises, Etat établi en date du 17 août 2016
- une estimation de l'indemnité principale et de l'indemnité de réemploi des biens concernés établie par la Division Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle en date du 4 octobre 2016

✓ **Remarque :**

Concernant l'estimation des parcelles inscrites au nom de la Société des Forges et Boulonneries cadastrées section 5 n°84 (p), n°98 (p) et n°114 (p) pour une superficie à déterminer par arpentage, compte tenu des biens (voirie) l'acquisition doit intervenir sur la base d'un euro symbolique

♦ **Considérant la Demande de Mémoire en Réponse**

Le Commissaire-Enquêteur n'a pas formulé de demande de Mémoire en Réponse au Demandeur concernant l'enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

⇒ **pour les motifs suivants :**

Les parcelles à exproprier pour utilité publique concernant le projet global d'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux

- définissent un périmètre satisfaisant à la réalisation du projet
- sont pour certaines des surfaces laissées en friches créant visuellement un environnement paysager contrastant avec les façades rénovées des immeubles du bailleur social

**J'émet UN AVIS FAVORABLE**

à la Cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet en vue de l'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux sur le territoire de la commune d'ARS SUR MOSELLE

**Nicole FRIEDRICH**  
Commissaire - Enquêteur